



Prospecter et convaincre



Plus les entreprises qui distribueront les conseils de santé des drogueries suisses à leurs collaborateurs seront nombreuses, plus vous aurez de chances de voir un collaborateur venir faire valoir un bon dans votre droguerie.

Alors, contribuez vous aussi à renforcer l'image des drogueries suisses!

Comment procéder

1. Trouver des entreprises

Les conseils de santé «atout santé» sont particulièrement bien adaptés aux petites et moyennes entreprises (PME). S'il n'y a pas de PME à proximité de votre droguerie, vous pouvez prospecter dans la prochaine grande localité. S'il y a plusieurs autres drogueries dans votre région, réunissez-vous pour déterminer qui contactera quelle entreprise.

2. a) Ecrire aux entreprises

Envoyez aux entreprises de votre région le flyer «atout santé» avec une lettre. Vous trouverez un exemple de lettre sur *drogoserver.ch* (exemple lettre) et vous pouvez commander le nombre de flyers que vous souhaitez

>> auprès de l'ASD: a.stocker@drogistenverband.ch / 032 328 50 58

OU

2. b) Contacter personnellement les entreprises

Téléphonez à l'entreprise et demandez qui est responsable de la promotion de la santé au travail. En général, il s'agit soit du chef du personnel, soit de la personne en charge de la sécurité, soit encore du chef d'entreprise.

Veillez transmettre à l'ASD, par mail ou par lettre, les noms et lieux des entreprises auxquelles vous avez écrit ou que vous avez contactées directement:

Annina Stocker / a.stocker@drogistenverband.ch



Expliquer en quoi consiste l'offre

Demandez à la personne responsable si l'entreprise est intéressée par la promotion de la santé et par des mesures de prévention pour les collaborateurs.

Si la réponse est «oui», alors prenez rendez-vous pour lui expliquer l'offre plus en détail (utilisez le dossier de présentation) ou faites-le directement au téléphone:

«L'objectif de ces conseils de santé mensuels est de motiver les collaborateurs à adopter un comportement favorable à leur santé. Nous fournissons donc dix conseils de santé qui contiennent tous un ou deux bons. Les conseils sont livrés directement par la poste ou par mail aux entreprises. Ils sont toujours livrés au milieu du mois précédent afin que vous ayez suffisamment de temps de les glisser dans l'enveloppe qui contient la fiche de paie ou de les mettre en ligne sur intranet. Les conseils sont disponibles en français, en allemand et en italien. Seule une participation aux frais de production vous est facturée. Je vous envoie volontiers tous les détails de cette offre, avec les prix et les thèmes mensuels (flyer). Ces informations figurent également sur le site asan.ch. Site sur lequel vous pouvez d'ailleurs consulter un exemplaire des conseils de santé.»

Une entreprise souhaite commander les conseils de santé

Les entreprises peuvent s'inscrire directement sur asan.ch. Si elles le préfèrent, nous pouvons aussi les contacter. Veuillez nous transmettre les noms des entreprises qui souhaitent que l'ASD les contacte (n° de téléphone, nom de la personne à contacter) par mail ou par téléphone jusqu'à fin août 2011: a.stocker@drogistenverband.ch / 032 328 50 58

Vos arguments

En utilisant ces conseils, les collaborateurs peuvent prendre leurs responsabilités pour préserver leur santé. En plus, ils bénéficient de conditions particulièrement avantageuses pour acheter les produits correspondant en droguerie et peuvent toujours s'adresser au personnel spécialisé de leur droguerie pour demander conseil.

Des collaborateurs en santé...

- ... valent de l'or.
- ... sont plus motivés au travail.
- ... engendrent moins de frais médicaux.
- ... sont moins souvent absents.

Les conditions

Les thèmes mensuels ne peuvent pas être modifiés. Le nombre de conseils commandés ne peut plus être modifié une fois la commande passée.

Les délais

Les entreprises ont généralement besoin de deux à trois semaines pour se décider. C'est pourquoi, chers droguistes, vous avez suffisamment de temps, jusqu'à la mi-septembre 2011, pour approcher



les entreprises de votre région. Les entreprises peuvent commander des conseils de santé jusqu'à la mi-octobre 2011 via le shop en ligne sur asan.ch.